

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE  
---  
CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIA BARTHELEMY

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
16 Décembre 2016**

**OBJET :** Projet de rénovation urbaine des quartiers de Corsy/Beisson à Aix-en Provence:  
approbation de l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 16 Décembre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé :

- d'approuver l'avenant n°1 à la Convention pluriannuelle de mise en œuvre du Projet de Rénovation Urbaine des quartiers « Corsy/Beisson », annexé au rapport, représentant une participation départementale de 2.826.062 €,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer l'avenant susvisé,
- de procéder à la désaffectation de crédits indiquée dans le rapport,
- d'approuver les montants des affectations et leurs modifications, comme indiqué dans le rapport et dans le document détaillé figurant en annexe II.

Lors d'une prochaine décision budgétaire, l'autorisation de programme n°2011-16020L sera minorée de 45.584 €.

A l'unanimité  
M. ROYER PERREAUT ne prend pas part au vote.

**ADOPTE**  
**Pour la Présidente du Conseil Départemental**  
**des Bouches-du-Rhône**  
**et par délégation**

**Signé**  
**Nathalie Tarrisse**  
**Directrice**  
**du Service des Séances de l'Assemblée**

